



Maine et Loire

**Vous trouverez ci-dessous les réponses de M Derrac suite aux diverses demandes du syndicat FO DGFIP49.**

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

**- 3/01/2022, Crise sanitaire, Télétravail et agents en contact avec le public.  
Les réponses de la Direction suite aux interrogations d'agents.**

Les questions relayées par FO suite aux demandes de collègues :

- Les cinq jours sur cinq en télétravail sont-ils possibles pour les agents vulnérables (certains sont très inquiets) pendant les trois semaines décrétées par le gouvernement ?

Réponse de la Direction : Les règles demeurent inchangées sur ce point. La quotité de télétravail retenue par le médecin de prévention sera bien évidemment respectée.

Concernant le télétravail obligatoire pour les temps partiels, est-ce trois jours également minimum ?

Réponse de la Direction : Par transposition des règles du dispositif de télétravail pérenne, le nombre de jours de télétravail obligatoires devrait logiquement être réduit à due concurrence du temps partiel.

Ainsi, pour les agents à 80%, le nombre de jours de télétravail pourrait être de 2, susceptibles d'être portés à 3. Des précisions sont toutefois attendues sur ce point qui n'est pas à ce jour stabilisé.

Quel protocole est mis en place pour les services d'accueil (télétravail, renfort, ...) ?

Réponse de la Direction : Le dispositif national prévoit que les responsables de service doivent rester attentifs à ce que le télétravail demeure compatible avec le bon exercice des missions, en organisant les quotités accordées de façon à ce que les activités indispensables à la continuité du service et notamment l'accueil des usagers puissent être assurées dans un cadre garantissant la sécurité des agents et des usagers.

Protection des agents en contact avec le public : Le syndicat FO DGFIP49 demande qu'à minima, une dotation en masque FFP2 soit attribuée à chaque collègue en contact avec le public.

Si la Direction locale semble d'accord, la réponse reste en attente, tout dépendrait de la possibilité de s'en procurer... À suivre.

**30/12/2021 : travaux de rénovation intérieure, bâtiment D de la Cité.  
M Derrac donne raison à FO DGFIP49 !**

**FO** : M Derrac vous trouverez en pièce jointe un tract complémentaire (avec photos) vous interpellant sur la rénovation intérieure du bâtiment D de la Cité demandée par FO et des agents **(voir nos tracts sur notre site internet)**.

**La direction est tout à fait consciente des améliorations à apporter au bâtiment D de la cité administrative**, dans le cadre de travaux à coordonner avec ceux du programme 723 (mises aux normes obligatoires) et du plan de relance. **Des financements dédiés vont être sollicités à cet effet.**

Dans le cadre des travaux, des collègues se posent aussi cette question "Avec le changement des ouvrants (plan France relance), le remplacement des vieux volets roulants abîmés est-il prévu ?" Aucune précision n'est donnée dans vos interventions.

Dans le cadre du plan de relance, la rénovation des ouvrants inclut le remplacement des volets roulants hormis ceux de la salle de réunion de la co-affectation.

**AVEC FO DGFIP49, PRIORITÉ AUX AGENTS !**